

Rejoindre toutes les familles !

Je souhaite vous partager un élément qui me paraît décisif et que j'ai déjà évoqué précédemment : la nécessité pour l'Eglise de rejoindre toutes les familles et toutes les personnes, quelle que soit leur situation. Ce qui s'est imposé pour définir les tâches d'une pastorale des familles, c'est bien le paradigme de l'accompagnement, nourri et fondé dans la compréhension de la « pédagogie divine ». Une pastorale familiale ne peut plus se satisfaire de marcher avec les seules familles chrétiennes. Elle doit continuer à le faire, bien entendu, mais pour aider celles-ci à devenir actrices dans l'évangélisation de toutes les familles. Aussi le Synode proposera-t-il des moyens qui permettront aux familles chrétiennes d'assumer à la fois leur vocation propre et leur mission.

La pastorale familiale doit pouvoir mobiliser les familles et les communautés chrétiennes pour porter à toutes les familles, même et surtout aux familles les plus fragiles, les plus en difficulté, l'aide et le soutien nécessaires pour progresser dans la découverte de leur propre vocation. Toutes les personnes et toutes les familles, même celles qui sont le plus en difficulté ou en situation dite « irrégulière », restent appelées par le Christ. Il est venu révéler, au nom de Son Père, la vocation de tout homme à l'amour. Durant son [ministère](#), Jésus a souvent révélé que la famille était le lieu d'éveil et de réponse à cette vocation à l'amour. Personne n'est exclu de cette vocation universelle à l'amour. Aucune personne ni aucune famille, ne sera jamais trop pauvre ni trop en situation difficile pour n'être pas concernée par cet appel de Dieu et rejointe par sa [Miséricorde](#). L'Année jubilaire qui s'annonce nous le rappellera. C'est pourquoi l'Eglise, dans la pastorale qu'elle met en œuvre envers toutes les familles, doit pouvoir offrir à chacune d'elles, un chemin de progression et de croissance.

Je vous cite ce que notre groupe de travail a exprimé à l'Assemblée synodale et au Saint-Père : « Familles divisées, familles recomposées, familles monoparentales, familles sans mariage, même civil : nous ne pouvons les tenir à l'écart, nous ne voulons pas penser que leur chemin ne les rapproche pas du Dieu qui aime et attire à Lui tous les hommes. Nous croyons qu'en elles vit l'Esprit du Seigneur qui inspire bien des comportements de leur vie. Et cela ne retire rien aux familles chrétiennes que nous soutenons de nos encouragements. »

En pensant aux situations de souffrance de ceux et celles qui ont vécu un échec conjugal et familial, nous avons exprimé unanimement un souhait : « Devant les situations considérées comme irrégulières, nous voulons que soient énoncées les voies par lesquelles ceux qui les vivent soient certains qu'un chemin, qu'un accueil et un accompagnement leur sont ouverts. Les évêques, chacun dans son [diocèse](#) et dans la communion de toute l'Eglise, sont appelés à un discernement responsable. »

Vous vous demandez certainement : « Et maintenant, que va-t-il se passer ? » Le fruit de nos échanges et de nos réflexions ont été formalisés dans des *modi*. Ils sont remis ce midi à la commission qui doit rédiger le rapport final du Synode. Vendredi et samedi, nous serons encore appelés à proposer des amendements, personnels cette fois-ci, avant de passer au vote des différents articles du document final.

Cependant, ce texte qui marquera la fin du travail synodal, ne sera pas un texte normatif. Il rassemblera de façon organisée, les propositions des pères synodaux, élaborées durant ces trois semaines. Nous les confierons au Saint-Père. C'est à lui que reviendra, comme successeur de Pierre et serviteur de la communion de l'Eglise universelle, d'arrêter les décisions pastorales à l'issue du processus synodal sur la famille qu'il a initié et qu'il lui appartient de conclure.

Jean-Luc Brunin,
Evêque du Havre
22 octobre 2015